

Délibération n°DEL-21-0951

**Plan de Relance pour l'Emploi - Industries culturelles et créatives -
Action 49 - Appel à projets du Fonds de soutien à la production
cinématographique et audiovisuelle 2021 : attribution des
subventions aux lauréats et approbation des conventions de
financement**

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi quatorze octobre à neuf heures vingt-six, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	129
Procurations :	4
Date de convocation :	08 octobre 2021

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Patrick JIMENA, M. Fabien JOUVE, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Comebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN

Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUC YANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, M. François PIQUEMAL, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Marc FERNANDEZ	Robert MEDINA
Mme Sophie BOUBIDI	Thomas KARMANN
M. Honoré NOUVEL	Camille POUPONNEAU
Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE	Caroline ADOUE-BIELSA

Délibération n° DEL-21-0951**Plan de Relance pour l'Emploi - Industries culturelles et créatives -
Action 49 - Appel à projets du Fonds de soutien à la production
cinématographique et audiovisuelle 2021 : attribution des
subventions aux lauréats et approbation des conventions de
financement****Exposé**

Toulouse Métropole a inscrit les Industries Culturelles et Créatives au Schéma de Développement Économique, d'Innovation et de Rayonnement Métropolitain. Elle souhaite soutenir cet écosystème en développement qui s'appuie sur des compétences avérées et bénéficie d'une offre de formation d'enseignement supérieur reconnue sur le territoire métropolitain en accordant un soutien financier à la production d'œuvres cinématographiques appartenant au documentaire, au cinéma d'animation et à la fiction télévisuelle.

Toulouse Métropole a ainsi institué, par délibération en date du 27 juin 2019, un Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle dans le cadre d'un avenant à la convention de coopération conclue avec l'État (DRAC Occitanie), le Centre National et de l'Image Animée (CNC) et la Région Occitanie, conclue pour la période 2017-2019.

Ce Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle a pour objectifs :

- d'accorder un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques (courtes et/ou longues durées) appartenant au documentaire ou au cinéma d'animation, ainsi qu'à la production d'œuvres audiovisuelles (première diffusion télévision ou première mise à disposition sur une plateforme internet) ;
- de favoriser l'émergence de nouveaux talents ;
- de participer au dynamisme et à l'attractivité de son territoire.

La sélection des candidatures s'effectue dans le cadre de comités de lecture consultatifs composés de membres de droit, représentants des élus métropolitains, de professionnels du secteur du cinéma, de l'audiovisuel, des nouveaux médias et de la culture, de représentants de l'Etat-CNC et de représentants des services concernés des collectivités territoriales partenaires du dispositif. Ces comités examinent conjointement les dossiers de candidatures, selon les critères d'éligibilité suivants :

- Production éligible au Fonds de Soutien Audiovisuel – CNC ;
- Société de production audiovisuelle disposant d'un code APE 5911 (production) ;
- Productions répondant à, au moins, deux critères définis ci-dessous :
 - Auteurs, réalisateurs, scénaristes ayant sa résidence principale sur le territoire de Toulouse Métropole ;
 - Producteurs, co-producteurs délégués disposant d'un établissement stable sur le territoire de Toulouse Métropole ;
 - Projets justifiant d'un lien culturel ou géographique fort avec le territoire métropolitain soit par son scénario, soit par sa mise en œuvre ;
 - Recours significatifs à des compétences artistiques et techniques locales.

Un premier appel à projets a été lancé au titre de 2019, qui a permis de soutenir 11 projets.
Un second appel à projets a été lancé au titre de 2020, qui a permis de soutenir 13 projets.

Dans le cadre de l'intégration de Toulouse Métropole à la Convention de Coopération conclue avec les partenaires précités pour la période 2020-2022, et dans le cadre d'un avenant soumis au vote ce jour, un troisième appel à projets a été lancé, doté d'une enveloppe de 500 000€ (cinq cent mille euros) au titre de 2021, dont 100 000€ (cent mille euros) abondés par le CNC.

L'appel a été publié le 16 mars 2021 sur le site de Toulouse Métropole et s'est clôturé le 9 mai 2021.

Toulouse Métropole a réceptionné 28 candidatures dont 14 projets de production documentaire, 7 projets de production de films d'animation et 7 projets de production de fiction télévisuelle.

Les Commissions des comités de lecture réunies les 28 juin, 1^{er} et 5 juillet 2021 ont émis un avis favorable pour la sélection de 17 projets candidats au regard de leur qualité artistique et du strict respect des critères d'éligibilité énoncés, dont un projet ayant reçu un avis favorable sous réserve d'un tournage se déroulant au moins à 90 % en Métropole. Cette condition n'étant à ce jour pas remplie, le vote de cette subvention est reporté à un prochain Conseil de la Métropole.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention aux 16 lauréats retenus, tels qu'énoncés à l'article 1 de la présente délibération.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du mercredi 29 septembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver l'attribution de subventions au titre de « l'Appel à projets du Fonds de soutien à la production cinématographique ou audiovisuelle aux documentaires, films d'animation et fictions télévisuelles » aux sociétés mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 539 000€ réparti comme suit :

- 500 000€ (cinq cent mille euros) au titre de l'enveloppe 2021 ;
- 39 000€ (trente neuf mille euros) au titre de l'enveloppe 2022 (sous réserve de l'adoption du budget).

Titre du film	Production	Durée (min)	Genre / Diffusion	Montant de la subvention globale
Juliette dans son bain	SIÈCLE PRODUCTIONS	90'	FICTION / TV	45 000€
Toutouyoutou	EX NIHILO	10x26'	FICTION / TV	45 000€
La seria	ANDERANDERA PRODUCTION	6x26'	FICTION / TV	34 000€
Noon	LE LOKAL PRODUCTION	12'	ANIM / TV	15 000€
Il pleut des radiations	LE LOKAL PRODUCTION	15'	ANIM / TV	30 000€
Gigi	XBO FILMS	14'	ANIM / TV	30 000€
Zoobox	XBO FILMS	26'	ANIM / CINÉMA	60 000€
Les As de la jungle 2	TAT PRODUCTIONS	90'	ANIM / CINÉMA	100 000€
La grange	PICSPROD VISUAL	52'	DOCU / TV	25 000€
Sous le silence gronde le monde	KANARI FILMS	52'	DOCU / TV	15 000€
Gégé le prince	SANOSI PRODUCTIONS	52'	DOCU / TV	25 000€

Animals Tour	LES FILMS FIGURES LIBRES	52'	DOCU / TV	25 000€
Petite laine	LE LOKAL PRODUCTION	52'	DOCU / TV	15 000€
Tanqigcaq, la brillante	REPLICA FILMS	30'	DOCU / CINE- MA	20 000€
Gorbatchov et la fin de l'Empire Soviétique	LES FILMS FIGURES LIBRES	52'	DOCU / CINÉ- MA	25 000€
Terremoto	LES FILMS DE L'AUTRE COU- GAR	90'	DOCU / CINÉ- MA	30 000€

Article 2

D'autoriser le versement de ces subventions à l'aide des crédits prévus à cet effet, l'engagement financier prévu au chapitre 204 étant de 500 000 € (cinq cent mille euros) pour l'exercice 2021 et 39 000 € (trente neuf mille euros) pour l'exercice 2022.

Article 3

D'approuver les conventions financières à conclure dans le cadre du dispositif « Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle », telle qu'annexées à la présente délibération.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les porteurs de projets et tous les actes afférents.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le

20 OCT. 2021

Reçue à la Préfecture le

20 OCT. 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc Moudenc



Jean-Luc MOUDENC

Délibération n°DEL-22-0273

**Appel à projets Fonds de soutien à la production
cinématographique et audiovisuelle 2021 : attribution d'une
subvention et adoption de la convention de financement**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt-quatre mars à neuf heures vingt-sept, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Salle des Ramiers - Chemin des Ramiers - Blagnac.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	117
Procurations :	14
Date de convocation :	18 mars 2022

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL, Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE,

	Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Julie PHARAMOND, M. François PIQUEMAL, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Dominique FAURE
M. Marc FERNANDEZ	Véronique DOITTAU
M. Joseph CARLES	Ida RUSSO
Mme Béatrice URSULE	Jean-François PORTARRIEU
M. Fabien JOUVE	Arnaud SIMION
M. Franck RIBEYRON	Pierre LACAZE
M. Alain TOPPAN	Patrick BERGOUGNOUX
Mme Véronique BARRAQUE ONNO	Dalila COUSIN
M. Robert MEDINA	Bernadette GUERY
M. Didier CASTERA	Alain SUSIGAN
Mme Michèle BLEUSE	Hélène CABANES
M. Jonhny DUNAL	Gaëtan COGNARD
M. Philippe PERRIN	Jean-Luc MOUDENC
M. Daniel ROUGE	Laurence ARRIBAGE

Conseillers excusés

Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Toulouse	Mme Agathe ROBY

Délibération n° DEL-22-0273

Appel à projets Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle 2021 : attribution d'une subvention et adoption de la convention de financement

Exposé

Toulouse Métropole a inscrit les Industries Créatives et Culturelles au Schéma de Développement Économique, d'Innovation et de Rayonnement Métropolitain. Elle souhaite soutenir cet écosystème en développement qui s'appuie sur des compétences avérées et bénéficie d'une offre de formation d'enseignement supérieur reconnue sur le territoire métropolitain en accordant un soutien financier à la production d'œuvres cinématographiques appartenant au documentaire, au cinéma d'animation et à la fiction télévisuelle.

Toulouse Métropole a ainsi institué, par délibération en date du 27 juin 2019, un fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle dans le cadre d'un avenant à la convention de coopération conclue l'État (DRAC Occitanie), le Centre National et de l'Image Animée (CNC) et la Région Occitanie, conclue pour la période 2017-2019.

Par délibération en date du 17 décembre 2020, Toulouse Métropole a souhaité poursuivre ce partenariat en intégrant la convention de coopération pour le Cinéma et l'Image Animée 2020-2022 avec les partenaires susmentionnés.

Ce Fonds de Soutien à la production cinématographique et audiovisuelle a pour objectifs :

- d'accorder un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques (courtes et/ou longues durées) appartenant au documentaire ou au cinéma d'animation, ainsi qu'à la production d'œuvres audiovisuelles (première diffusion télévision ou première mise à disposition sur une plateforme internet) appartenant au documentaire, à l'animation ou à la fiction ;
- de favoriser l'émergence de nouveaux talents ;
- de participer au dynamisme et à l'attractivité de son territoire.

La sélection des candidatures s'effectue dans le cadre de comités de lecture consultatifs composés de membres de droit, représentants des élus métropolitains, de professionnels du secteur du cinéma, de l'audiovisuel, des nouveaux médias et de la culture, de représentants de l'Etat-CNC et de représentants des services concernés des collectivités territoriales partenaires du dispositif. Ces comités examinent conjointement les dossiers de candidatures, selon les critères d'éligibilité suivants :

- Production éligible au Fonds de Soutien Audiovisuel – CNC ;
- Société de production audiovisuelle disposant d'un code APE 5911 (production) ;
- Productions répondant à, au moins, deux critères définis ci-dessous :
 - Auteurs, réalisateurs, scénaristes ayant sa résidence principale sur le territoire de Toulouse Métropole ;
 - Producteurs, co-producteurs délégués disposant d'un établissement stable sur le territoire de Toulouse Métropole ;
 - Projets justifiant d'un lien culturel ou géographique fort avec le territoire métropolitain soit par son scénario soit par sa mise en œuvre ;
 - Recours significatifs à des compétences artistiques et techniques locales.

Par délibération en date du 14 octobre 2021, Toulouse Métropole a approuvé la sélection des lauréats de la troisième édition du Fonds de soutien, au titre de l'année 2021. Cette sélection intègre 17 projets, retenus au regard de leur qualité artistique et du strict respect des critères d'éligibilité, dont le projet de film « Sages-femmes » de Léa FEHNER ayant reçu un avis favorable sous réserve toutefois d'un tournage se déroulant au moins à 90 % en métropole toulousaine, conformément au cadre réglementaire en vigueur lors de la diffusion de l'appel à projets. Or, au vu des éléments transmis le 19 janvier 2022 par la société de production du film « Sages-femmes », il est possible d'évaluer que 55 % du tournage se déroulera sur le territoire de Toulouse Métropole. En effet, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les demandes de tournage adressées aux établissements de santé toulousains et périphériques ont été refusées. De ce fait, et jusqu'à la fin du tournage, toutes les séquences devant être tournées en intérieur, se dérouleront au Centre Hospitalier de Saint-Gaudens et les comédiens porteront l'uniforme des « Hôpitaux de Toulouse ». Les séquences extérieures quant à elles, seront tournées à l'Hôpital Purpan. Ce projet reste donc très ancré localement et les retombées économiques sur le territoire sont à ce jour conséquentes.

Considérant que le cadre réglementaire de l'appel à projet du Fonds de soutien évolue en 2022, autorisant désormais que 60 % du tournage des films de fiction se déroule sur le territoire de Toulouse Métropole, il est proposé de confirmer par la présente délibération l'attribution d'une subvention de 35 000€ (trente-cinq mille euros) en faveur du projet précité.

Décision

Le Conseil de la Métropole,
Vu l'avis favorable de la Commission Culture du mercredi 9 mars 2022,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1

D'approuver l'attribution de la subvention au titre de « l'Appel à projets du Fonds de soutien à la production cinématographique ou audiovisuelle aux documentaires, films d'animation et fictions télévisuelles » à la société mentionnée ci-dessous, pour un montant total de 35 000€ (trente cinq mille euros), au titre de l'exercice 2022.

Titre du film	Production	Durée (min)	Genre / Diffusion	Montant de la subvention
Sages-Femmes	GEKO FILMS	100'	FICTION / TV	35 000€

Article 2

D'autoriser le versement de cette subvention à l'aide des crédits prévus à cette effet, l'engagement financier prévu au chapitre 204 étant de 35 000€ (trente cinq mille euros) pour l'exercice 2022.

Article 3

D'approuver les termes de la convention de financement à conclure dans le cadre du dispositif «Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle» telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de financement et tous les actes afférents.

Résultat du vote :

Pour	131
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le

29 MARS 2022

Reçue à la Préfecture le

29 MARS 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Luc MOUDENC